

TÉLÉORTHOPHONIE EN 10 QUESTIONS

Un service pour les militaires affectés à l'étranger
avec leur famille



Quel service ?

Dans le cadre du plan Famille, la CNMSS s'engage auprès des militaires en proposant pour leurs ayants-droit un service de consultations à distance avec un orthophoniste diplômé, entièrement prises en charge, simplement et en toute confidentialité.

De quoi s'agit-il ?

Un orthophoniste « à domicile » à l'horaire qui me convient, pour un suivi interactif, avec la garantie de sessions individualisées et sécurisées, et la possibilité de garder le praticien de mon choix jusqu'à la fin de la prise en charge.

Pourquoi ?

Faciliter le recours aux soins pour mes ayants-droit résidant à l'étranger et nécessitant un suivi orthophonique pour troubles de l'apprentissage.
Eviter les ruptures de soins pour mes ayants-droit bénéficiant d'un suivi orthophonique en France et m'accompagnant dans mon affectation à l'étranger.
Permettre un suivi dans le cadre de troubles de l'apprentissage survenus pendant le séjour.

Pour qui ?

Mes ayants-droit qui me suivent dans mon affectation à l'étranger.

Comment ?

Tout simplement, un ordinateur avec une connexion internet suffit pour me rendre où que je sois sur le site [DisMed CNMSS](#).



Quand ?

Prise en charge des soins possible dès mon affectation.

Quel prix ?

La CNMSS finance entièrement et sans conditions de ressources, le bilan et les séances orthophoniques pour mes ayants-droits dans le cadre d'une première série de 30 séances renouvelable une fois pour 20 séances. Je n'ai aucune avance de frais à faire.

Conditions de prise en charge ?

- Une prescription médicale pour un bilan orthophonique.
- Un accord des services médicaux de la CNMSS pour des séances de téléorthophonie.

Et en pratique ?

Les téléconsultations sont réalisées en langue française, dans mon propre fuseau horaire, aux jours et heures qui me conviennent.

Je choisis et je prends rendez-vous avec un professionnel de santé parmi les orthophonistes du réseau [DisMed CNMSS](#).

Où trouver toutes ces infos ?

Sur le site de la [CNMSS](#) ou sur le [guide de départ outre-mer et à l'étranger](#).

CNMSS
247 avenue Jacques Cartier
83000 TOULON

04 94 16 36 00

www.cnmss.fr

